
RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU MOULIN D'AUDENFORT SITUÉ SUR LA HEM À CLERQUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 13 avril 2017, une enquête publique relative au rétablissement de la continuité écologique du moulin d'Audenfort situé sur la Hem sur le territoire de la commune de CLERQUES, aura lieu pendant 32 jours consécutifs, **du mardi 16 mai 2017 au vendredi 16 juin 2017 inclus**. Cette enquête portera sur la demande d'autorisation unique, formulée au titre de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 et valant autorisation au titre de la loi sur l'eau, autorisation de défrichement et autorisation de travaux en site classé, présentée par le SYndicat Mixte de la VAllée de la HEM (SYMVAHEM), pour le compte de l'Établissement Public Foncier (EPF) Nord – Pas-de-Calais, propriétaire de l'ouvrage. Elle se déroulera sur le territoire de la commune de CLERQUES.

Monsieur Albert DERYM, chef de mission, bureau d'études techniques, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de la conduite de cette enquête.

En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le Président du Tribunal Administratif de LILLE ou le conseiller délégué par ses soins ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le public sera informé de ces décisions.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant les informations environnementales, en mairie de CLERQUES (25 Route de Licques – 62 890), aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, soit le mardi et le jeudi de 9h00 à 14h00 et le samedi de 10h00 à 12h30.

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans son intégralité, depuis le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau / CLERQUES - Rétablissement de la continuité écologique du moulin d'Audenfort ».

Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition en préfecture du Pas-de-Calais (Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial/BICUPE/SUP – rue Ferdinand Buisson – 62 020 ARRAS Cedex 9) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- soit en les consignants directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de CLERQUES ;
- soit en les adressant, par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, en cette même mairie ;
- soit les adressant, par courrier électronique, au commissaire enquêteur, par le biais du site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique susvisée, en cliquant sur le bouton « Réagir à cet article ». Les observations et propositions ainsi formulées et recueillies par le commissaire enquêteur seront accessibles sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (même rubrique) ainsi qu'au siège de l'enquête, en mairie de CLERQUES.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de CLERQUES, pour recevoir ses observations :

- le mardi 16 mai 2017 de 9h00 à 12h00 ;
- le mardi 23 mai 2017 de 9h00 à 12h00 ;
- le jeudi 1^{er} juin 2017 de 9h00 à 12h00 ;
- le vendredi 16 juin 2017 de 14h00 à 17h00.

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées au SYndicat Mixte de la VAllée de la HEM (SYMVAHEM) / Rue Principale / 62 890 AUDREHEM / Tél. : 03 21 35 06 28 / mail : symvahem@orange.fr

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de quinze jours, à compter de la réception du mémoire en réponse du responsable du projet ou de l'expiration du délai imparti à ce dernier pour le transmettre, pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de CLERQUES ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais. Toute personne intéressée pourra en demander communication en s'adressant à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT-BICUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera, par arrêté, sur la demande d'autorisation unique.